



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars, le conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE DE CORCY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M Jean-Pierre BARON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BARON Jean-Pierre, Maire ; Mmes et MM LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LIVENAI Michel, JULIAT Bernard, OCTRUE Valérie Adjoints ; BORROD Simone, FREDERICKX Sandrine, GIRARD Jean-Marie, GUILLOT Marguerite, LHUILLIER Bernard, MATHIEU Fabrice, REMLINGER Agnès, ROSENBERG Armand, RUYS Fabien, OZIL Joël, TOMATIS Christine, TRIBOLET Joëlle.

**ABSENTS** : BROUXEL Marc, COMBE Virginie, DELANGE Philippe, GRAIMPREY Marie-Charlotte, LOREAU Ludovic.

**POUVOIRS** : BROUXEL Marc à BARON Jean-Pierre, COMBE Virginie à LACROIX Monique, DELANGE Philippe à LIVENAI Michel, LOREAU Ludovic à ROSENBERG Armand, GRAIMPREY Marie-Charlotte à RUYS Fabien

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Simone BORROD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ➤ **AFFAIRES GENERALES** :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :
  - Parcelles AN 289 et 294, situées 66 Impasse de la Bergerie, un appartement de 58.43 m<sup>2</sup>
  - Parcelle AH 46, située 8 impasse des Bouleaux, une maison de 99 m<sup>2</sup> ;
  - Parcelle AV 223, située 7 impasse des Coloquintes, une maison de 120 m<sup>2</sup> ;
  - Parcelles AN 283 et 291, situées 27 rue de la Bergerie, un appartement de 79.09 m<sup>2</sup> ;



Parcelles AS 128, située 1 rue du relais, un appartement.

Parcelle AN, 49, 245 et 248, situées 40 Place Victor Hugo, un appartement de 71.39 m2

- Parcelle AV 139, située 33 impasse des Peupliers, une parcelle de terrain à construire non viabilisée de 300.68 m2 à prendre sur une propriété d'une plus grande superficie de 761 m2,
- Parcelle AT 17 et 18, situées 241 Route de Lyon, une villa à usage d'habitation d'environ 220 m2.

**DENOMINATION DE LA PLACE DES ECOLES** : Pour rendre hommage à Pierre BERNARD, Maire de ST ANDRE DE CORCY de 1982 à 2001, il est prévu de nommer la Place située devant les Ecoles : Place Pierre BERNARD. La cérémonie aura lieu de **samedi 18 mai 2019**. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur cette dénomination de la Place. Après avoir délibéré, avec 19 voix POUR, 3 voix contre (Armand ROSENBERG, Agnès REMLINGER, Ludovic LOREAU) et 1 abstention (Marguerite GUILLOT), le Conseil Municipal décide que la place située devant les écoles s'appellera : **Place Pierre BERNARD**.

➤ **FINANCES** :

- **COMPTES DE GESTION 2018** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité déclarent que les comptes de gestion des budgets : Principal et annexes dressés pour l'exercice 2018 par le Trésorier n'appellent ni observation ni réserve de sa part.
- **COMPTES ADMINISTRATIFS 2018** : Monsieur Claude LEFEVER, Maire-Adjoint, délégué aux finances, présente les comptes administratifs 2018 pour les budgets ci-dessous énoncés :

**PRODUCTION ENERGIE** :

**Fonctionnement** :

Dépenses de l'exercice .....	5 740.24 €
Recettes de l'exercice .....	11 337.14 €
Résultat de l'exercice (excédent) .....	5 596.90 €
Résultat de l'exercice antérieur (excédent) .....	27 488.53 €
Résultat de clôture (excédent) .....	33 085.43 €

**Investissement** :

Dépenses de l'exercice .....	1 520.45 €
Recettes de l'exercice .....	4 128.49 €
Résultat de l'exercice (excédent) .....	2 608.04 €

Résultat de l'exercice antérieur (excédent) ..... 14 935.57 €

Résultat de clôture (excédent) ..... **17 543.61 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le **Compte Administratif** du budget  
Production Energie.

**ASSAINISSEMENT :**

**Fonctionnement :**

Dépenses de l'exercice ..... 109 823.63 €

Recettes de l'exercice (1 771 719.30 € – 1 585 417.75 €).... 186 301.55 €

Résultat de l'exercice (excédent) 76 477.92 €

Résultat de l'exercice antérieur (excédent) ..... 1 585 417.75 €

**Résultat de clôture (excédent) ..... 1 661 895.67 €**

**Investissement :**

Dépenses de l'exercice ..... 1 078 816.83 €

Recettes de l'exercice (338 573.14 – 162 674.50) = 175 898.64 €

Résultat de l'exercice (déficit) - 902 918.19 €

Résultat de l'exercice antérieur (excédent) ..... 162 674.50 €

**Résultat de clôture (déficit) - 740 243.69 €**

**Restes à réaliser :**

Dépenses d'investissement..... 21 000.00 €

Recettes d'investissement ..... 0.00 €

**Résultat réel d'investissement (déficit) - 761 243.69 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le **Compte Administratif** du budget  
Assainissement.

## **BUDGET PRINCIPAL :**

### **Fonctionnement :**

Dépenses de l'exercice .....	1 907 760.12 €
Recettes de l'exercice .....	2 410 349.95 €
Résultat de l'exercice (excédent) .....	502 589.83 €
Résultat de l'exercice antérieur (excédent) .....	1 034 126.67 €
Résultat de clôture (excédent) .....	<b>1 536 716.50 €</b>

### **Investissement :**

Dépenses de l'exercice (1 778 159.68 - 341 370 .56 €) = .....	1 436 789.12 €
Recettes de l'exercice .....	812 621.76 €
<b>Résultat de l'exercice (déficit) .....</b>	<b>624 167.36 €</b>
Résultat de l'exercice antérieur (déficit) .....	341 370.56 €
<b>Résultat de clôture (déficit) .....</b>	<b>965 537.92 €</b>

### **Restes à réaliser :**

Dépenses d'investissement .....	222 243.00 €
Recettes d'investissement .....	115 646.00 €
<b>Soit un total de dépenses de .....</b>	<b>106 597.00 €</b>
<b>Résultat réel d'investissement (déficit) .....</b>	<b>1 072 134.92 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **sur le compte administratif du Budget Principal**, à 18 voix **POUR** et **4 contre** (Marguerite GUILLOT, Ludovic LOREAU, Agnès REMLINGER, Armand ROSENBERG) valide le compte administratif du Budget Principal.

### **AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE :**

**Production Energie** : report de l'excédent de Fonctionnement au BP 2019 : 33 085.43 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **valide, à l'unanimité**, l'affectation du résultat de clôture à la section de fonctionnement (33 085.43 €).

**Budget Assainissement** : Report à la section de fonctionnement **900 651.98 €** pour le budget 2019 et **761 243.69 €** à la section d'investissement pour combler le déficit 2018 (1068).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **valide, à l'unanimité**, l'affectation du résultat de clôture à la section de fonctionnement (900 651.98 €).

**Budget Principal** : report de l'excédent de fonctionnement au BP 2019 : **464 581.58 €** et **1 072 134.92 €** à la section d'investissement pour combler le déficit 2018 d'investissement (1068)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide l'affectation du résultat de fonctionnement du Budget Principal 2019.

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES :**

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a eu ni cessions ni acquisitions en 2018. Le Conseil Municipal prend acte.

**BUDGETS PRIMITIFS 2019 :**

**Budget Production Energie :**

- Dépenses de fonctionnement : 39 606.43 €
- Recettes de fonctionnement : 39 606.43 €
- Dépenses d'investissement : 21 743.61 €
- Recettes d'investissement : 21 743.61 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, **le Budget Production Energie.**

**Budget Assainissement :**

- Dépenses de fonctionnement : 1 089 051.98 €
- Recettes de fonctionnement : 1 089 051.98 €
- Dépenses d'investissement : 2 258 295.67 €
- Recettes d'investissement : 2 258 295.67 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, **le budget Assainissement**

**Budget Principal :**

- Dépenses de fonctionnement : 2 752 181.58 €
- Recettes de fonctionnement : 2 752 181.58 €

- Dépenses d'investissement : 2 329 538.50 €
- Recettes d'investissement : 2 329 538.50 €

Avant de procéder au vote des budgets, Mme Agnès REMLINGER demande au Maire comment est décidé le montant alloué à la programmation culturelle (20 000 €). Elle souhaite savoir qui décide du choix des compagnies de théâtre. Elle lui rappelle avoir souvent proposé la création d'une commission «Culture » à laquelle elle souhaiterait appartenir. Elle propose de prévoir un budget plus important pour les associations (subventions) afin que celles-ci puissent organiser des manifestations culturelles ou participer à la saison culturelle. Elle aimerait également que plus de crédits soient votés en investissement pour les écoles.

M. Armand ROSENBERG déclare que s'il est d'accord sur le vote des budgets 2019 annexes, il ne validera pas le budget principal 2019 car il ne valide pas les choix faits en investissement. Cependant, dans la mesure où la municipalité a tenu compte des remarques de Mme REMLINGER concernant l'identification d'un compte spécifique pour le budget CULTURE, M. Armand ROSENBERG, ne votera pas CONTRE le budget principal 2019 mais s'abstiendra donc de voter ce budget.

Monsieur Claude LEFEVER, présente les principales orientations budgétaires pour 2019 : maintenir les dépenses de fonctionnement, pas d'augmentation de la fiscalité communale. En investissement plusieurs projets sont prévus : Travaux de voirie route de Trévoux, Route de Neuville et devant le cimetière. Création d'un mode doux reliant la partie Nord du village à la gare et au Favrot. Travaux de mise en accessibilité ou d'entretien pour les écoles et des bâtiments publics, réhabilitation de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **avec 20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (Armand ROSENBERG, Agnès REMLINGER, Ludovic LOREAU) **adopte le budget primitif principal** pour 2019.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2019** : Mme Valérie OCTRUE, présente le tableau des subventions prévues pour les associations, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, valide le montant des subventions.

**SUBVENTION POUR POLE ENFANCE** : Au vu des difficultés de trésorerie rencontrées, comme chaque année, en raison du versement tardif des aides de la CAF, il est prévu de verser, par

avance, le montant de 40 000 € de subvention au Pôle Enfance. Une régularisation sera faite en fin d'année par rapport au nombre d'enfants de St André inscrits au Pôle enfance (Cantine, CDL). Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte, le versement de cette somme à l'association Pôle Enfance.

**TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES** : les taux de 2018 sont reconduits pour 2019 soit :

- Taxe habitation : 10.92 %
- Taxe foncière : 11.71 %
- Taxe foncière non bâti : 43.34 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte le taux inchangé des taxes locales directes.

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR pour le Mode doux et la réhabilitation de la salle polyvalente (subvention de l'Etat)** : Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour déposer une demande de DETR pour la réalisation des travaux concernant la **création d'un mode doux entre le quartier du Vieux Marseille et la voie ferrée**. Le montant estimatif des travaux s'élève à **200 000 € HT**. La subvention pourrait être de 40 % soit 80 000 € HT. Le Conseil Municipal valide, **à l'unanimité**, cette demande de subvention.

Pour les travaux **de réhabilitation de la salle polyvalente**, le montant des travaux prévus s'élève à 170 000 € HT. La subvention attendue pourrait être de 35 % soit 59 500 € HT. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide cette demande de subvention.

**TARIF DE LA PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que d'importants travaux sont à prévoir sur le réseau d'assainissement (nouvelle station d'épuration en 2024) et qu'il convient donc de revoir les tarifs de la PAC. Le montant de cette participation a été fixé, par délibération du 26/02/2018 à 3 500 €. Monsieur le Maire propose de passer à 4 000 € par raccordement à compter du 01/04/2019. Le Conseil Municipal après délibéré, **à l'unanimité**, accepte le nouveau tarif de la PAC.

**INSTAURATION D'UNE PART FIXE DANS LA SURTAXE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT** : Monsieur le Maire propose, pour financer les travaux d'assainissement à venir, la création d'une part fixe par abonné et par an. Cette somme viendrait en complément de la surtaxe

communale actuelle (0.58 €/M3). Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 18 voix POUR, 3 voix CONTRE (Agnès REMLINGER, Armand ROSENBERT et Ludovic LOREAU) et 2 abstentions (Jean-Marie GIRARD et Sandrine FREDERICKX) **valide** l'instauration d'une part fixe dans la surtaxe communale.

- **URBANISME** : Monsieur le Maire explique que la période de consultation du public pour la modification simplifiée du PLU est terminée et qu'il convient d'adopter cette modification qui n'a suscité aucune observation sur le registre prévu à cet effet. Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, valide la modification simplifiée du PLU.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES** : Monsieur le Maire invite les Conseillers municipaux et le Public à remplir le tableau des permanences pour la tenue des bureaux de vote pour les **élections Européennes du dimanche 26 mai 2019**.

Fin de la réunion à 22 h 40.

La secrétaire de Séance,

Simone BORROD

Le Maire,

Jean-Pierre BARON

